

Commune de Paudex

Municipalité

affaires culturelles - écoles - églises - espaces
publics et aménagements urbains - social -
sport et jeunesse



Préavis n° 04 - 2018 au Conseil communal

Villages solidaires à Paudex

Villages solidaires à Paudex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Suite au succès de la méthodologie « Quartiers solidaires » qui a permis de mener à bien de nombreux projets dans le canton, Pro Senectute Vaud a adapté sa méthode aux villages.

C'est pourquoi la commune de Paudex vous propose d'examiner ce projet communautaire qui vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à faciliter leur intégration, les « Villages solidaires ».

Les données du contrôle des habitants nous montrent une population relativement vieillissante en regard de la moyenne cantonale (annexe 1) et nous pensons que cette tranche importante de la population mérite notre attention.

En décembre 2016, la commune avait déjà mandaté Pro Senectute pour exécuter une analyse préliminaire (annexe 2).

Celle-ci, tout en relevant les nombreux points positifs qui permettent une bonne qualité de vie à Paudex (proximité des commerces, transports, beauté des lieux et convivialité) a révélé certaines formes de solitudes qui méritent notre attention.

Même si la commune a toujours été attentive à ses séniors en les intégrant dans de nombreuses manifestations, nous pensons qu'il serait constructif d'offrir la possibilité de participer à des projets et de tisser des liens dans la continuité et pas seulement de manière ponctuelle.

2. Objet du préavis

Améliorer la qualité de vie des séniors par la mise en place de la démarche « Villages solidaires » grâce à l'intervention d'un animateur de proximité et d'un stagiaire sous le coaching et la supervision du responsable et de la coordinatrice méthodologique de l'Unité de travail social communautaire.

Objectifs :

- La création de liens sociaux et de convivialité.
- Le renforcement du sentiment de sécurité.
- L'émergence d'une communauté auto-organisée.
- Le développement d'infrastructures de proximité pour les seniors.
- La possibilité de rester plus longtemps autonome et chez soi.
- Un meilleur accès à l'information.

Processus en 4 phases :

- 1. Diagnostic (12 mois) : évaluation de la qualité de vie des seniors**
Des entretiens individuels et de groupe permettent de comprendre la réalité des seniors et des professionnels du lieu. Les résultats sont présentés lors d'une première assemblée de quartier, appelée forum, et sous la forme d'un rapport.
- 2. Construction et émergence (12 mois) : les projets se développent**
Construction : des groupes se constituent avec les seniors et partenaires intéressés par la démarche. Ces derniers se mettent d'accord sur des actions prioritaires et étudient des moyens de réalisation dans le cadre des forums de quartier.
Émergence : les habitants se rencontrent dans le cadre d'activités qu'ils ont choisi de mettre en place selon les besoins exprimés.
- 3. Réalisation (6 mois) : les groupes se consolident**
Le sentiment d'appartenance à la communauté est renforcé par l'existence d'un local de rencontre, qui donne une bonne visibilité au projet.
- 4. Autonomisation (12 mois) : retrait de l'animateur**
L'animateur de proximité se retire du projet. L'organisation et les activités sont alors portées par le mouvement citoyen.

Public et lieux concernés :

Les habitants dès l'âge de 55 ans seraient intégrés au processus. En effet, il semble essentiel d'anticiper les problèmes de l'âge avancé alors qu'on est encore en forme afin de poser les bases d'une bonne qualité de vie pour la suite. Par ailleurs, les personnes de 55 ans et plus ont souvent des parents âgés et peuvent apporter un point de vue utile dans la phase de diagnostic.

Le « Village solidaire » serait réalisé sur l'ensemble du territoire communal et tous les seniors de la commune seraient intégrés au projet. L'analyse préliminaire avait bien montré que, même si les problématiques sont légèrement différentes d'un quartier à l'autre, le désir d'enrichir son réseau ainsi qu'un sentiment d'appartenance à Paudex, sont présents partout ; deux éléments qui sont d'excellents moteurs d'engagement dans un village solidaire.

Il va de soi que les organisations déjà existantes sur notre commune (associations, paroisse, etc) seraient associées à la démarche. D'autre part, des synergies avec les quartiers solidaires qui sont en train de se mettre en place à Pully centre et sud ainsi qu'à Lutry sont déjà envisagées.

Tout ceci représenterait pour la Municipalité la possibilité de mieux connaître sa population seniors, d'en identifier les besoins et d'interagir de manière constructive avec celle-ci.

3. Coût du projet

Le programme « Villages solidaires » est financé par les contributions des communes, du canton et très partiellement de la Confédération. En principe, le canton participe à 60% des coûts pour l'année de diagnostic, puis à 40% des coûts pour la suite du processus. Cependant, pour tenir compte de la situation des petites communes, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) a accepté en novembre 2017 une subvention supplémentaire, en fonction du nombre d'habitants (annexe 3). Pour Paudex, le calcul est le suivant :

1510 habitants	Forfait	Part variable	Total commune	Total canton
Diagnostic (1 an)	10'000.00/an	10.00/an hab.		
	10'000.00	15'100.00	25'100.00	95'590.00
Projet (2.5 ans)	13'500.00/an	15.00/an hab.		
	33'750.00	56'625.00	90'375.00	211'350.00
Total à charge de la commune / du canton			115'475.00	306'940.00
Total global du projet				422'415.00

Ce montant de CHF 442'415.00 concerne les charges salariales et les frais généraux du personnel affecté au projet, ainsi que les charges directes du projet (à savoir un budget d'animation de CHF 10'000.00 par an).

Pour la commune de Paudex le montant de CHF 115'475.00, arrondi à CHF 120'000.00, pour tenir compte de divers aménagements serait reparti sur 3 ans et demi, (4 exercices comptables) soit CHF 30'000.00.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 07 mai 2018,
- vu le préavis municipal n° 04 – 2018 du 27 mars 2018,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à initier le projet de Villages solidaires à Paudex,
2. d'allouer à la Municipalité le montant de CHF 120'000.00 à prendre sur les liquidités de la commune et utilisable sur 4 ans,
3. d'amortir chaque année le montant déboursé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Serge Reichen



La Secrétaire municipale adjointe



Emmanuelle Courvoisier-Leite

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2018.

Délégué municipal Arielle Martin, Municipale,
Affaires culturelles - écoles - églises - espaces publics et aménagements
urbains - social - sport et jeunesse

Annexes

1. Analyse préliminaire
2. Répartition de la population âgée de Paudex
3. Tableau financement avec subvention SASH